



MAÎTRE D'OUVRAGE :
École Nationale Vétérinaire de Toulouse

23 chemin des Capelles – 31076 TOULOUSE cedex 3

MARCHE N°58- Maintenance multi technique et CVPO

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Ordonnateur : Monsieur le Directeur de l'ENVT

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Agent comptable de l'École vétérinaire de Toulouse

Date limite de remise des offres : Vendredi 01/02/2008 à 12h00

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE.....	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1. PROCÉDURE DE LA CONSULTATION.....	3
2.2. OBJET DU MARCHÉ :.....	3
2.3. MAÎTRISE D'OUVRAGE.....	3
2.4. STRUCTURE DE LA CONSULTATION.....	3
2.5. PRIX DU MARCHÉ.....	4
2.6. VARIANTES.....	4
2.7. OPTIONS.....	4
2.8. TYPE DE CONTRACTANTS.....	4
2.9. DÉLAI DE MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 4	4
2.10. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
2.11. VISITE DU SITE :.....	4
3. DUREE DU MARCHE.....	5
4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE.....	5
5. PRESENTATION DES OFFRES.....	5
5.1. CONDITIONS D'OBTENTION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DES DOCUMENTS ADDITIONNELS.....	5
5.2. CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION (LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU CANDIDAT PAR L'ACHETEUR PUBLIC) :.....	6
5.3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	9
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE.....	9
7. SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
7.1. SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	9
7.2. SÉLECTION DES OFFRES LOT N°1 : MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE.....	10
7.3. SÉLECTION DES OFFRES LOT N°2 : CVPO.....	12
7.4. MÉTHODE DE COTATION DES OFFRES.....	14
7.5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :.....	14

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

La présente consultation porte sur un marché de services pour la réalisation de prestations de maintenance multi technique et de contrôles et vérifications périodiques obligatoires de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse.

Lieu d'exécution : TOULOUSE (31)

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert, définie aux articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics (CMP). Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de service.

2.2. Objet du marché :

MARCHE N°58

« Marché de prestation de Maintenance multi technique et pour la réalisation de Contrôles et Vérifications Périodiques Obligatoires »

Type de marché de services : 1 - Services d'entretien et de réparation

Forme du marché : marché à bons de commande.

2.3. Maîtrise d'ouvrage

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

23 Chemin des Capelles

31076 TOULOUSE

Tél. : 05 61 19 38 00- Fax : 05 61 19 39 93

Nom, prénom, qualité du signataire du marché : Le Directeur : A.MILON

Pouvoir Adjudicateur de l'établissement public : le signataire est le représentant de l'établissement, compétent pour signer le marché.

2.4. Structure de la consultation

La présente consultation fait l'objet d'allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics. L'allotissement est le suivant :

- lot 1 : Marché de Maintenance Multi technique (2007/58/1)
- lot 2 : Marché pour la réalisation de contrôles et vérifications périodiques obligatoires (2007/58/2)

2.5. Prix du marché

Le marché est conclu à prix global forfaitaire et unitaire révisables annuellement. Les paiements sont effectués trimestriellement terme à échoir.

2.6. Variantes

Les variantes ne seront pas admises.

2.7. Options

Aucune option n'est prévue

2.8. Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. En application de l'article 51 VI du CMP, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

En application de l'article 51 VII du CMP, si le marché est attribué à un groupement celui-ci est tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

2.9. Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.11. Visite du site :

La visite du site est obligatoire. Les candidats confirmeront leur présence par fax au 05 61 19 32.39. Un certificat de visite sera remis aux candidats lors de la visite du site qui se déroulera aux dates suivantes.

Une date a été prévue pour les visites de chaque lot, avec un RDV à l'accueil de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse :

- **Lot 1 : le mercredi 19 décembre 2007 à 9h00**
- **Lot 2 : le mercredi 19 décembre 2007 à 14h00**

3. DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans, reconductible expressément 2 fois. Le Titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction. Chaque reconduction aura une durée de 1 an. La durée globale du marché ne pourra excéder 5 ans.

Date prévisionnelle de début des prestations :

- Lot 1 : 1^{er} juillet 2008 pour les installations de chauffage, climatisation, ventilation, chambres froides, GTC, eau chaude sanitaire, le 1^{er} août 2008 pour une partie du système de contrôle d'accès, le 1^{er} avril 2008 pour les ascenseurs, monte-livre et 1^{er} mars 2008 pour tout le reste.
- Lot 2 : 1^{er} mars 2008

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le Financement se fait sur budget propre de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse. Le délai de paiement est de 45 jours après réception de la facture, selon les règles de la comptabilité publique.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : seul le français est autorisé, les traductions en français sont acceptées à condition qu'elles soient certifiées conformes à l'original par un traducteur assermenté..

5. PRESENTATION DES OFFRES

5.1. Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

Le dossier de consultation du marché est remis gratuitement aux entreprises qui en font la demande.

Le dossier peut également être retiré sur le site Internet suivant :

http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2007_sdneeEjixj

5.2. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

- Règlement de la consultation,
- Acte d'engagement,
- Annexe financière,
- Cahier des clauses administratives particulières,
- Cahier des clauses techniques particulières,
- Formulaire DC4,
- Formulaire DC5
- Formulaire DC7.

5.3. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées, signées et dans un pli fermé.

Sous format papier:

Une **ENVELOPPE EXTÉRIEURE** cachetée qui portera les mentions suivantes :
« **Marché 58 – Lot N°...: Marché de prestation – Nom de l'entreprise - NE PAS OUVRIR** »

Cette enveloppe extérieure contiendra :

- une « première enveloppe cachetée » contenant la candidature
- une « deuxième enveloppe cachetée » contenant l'offre

PREMIÈRE ENVELOPPE INTÉRIEURE – CANDIDATURE

Cette enveloppe sera cachetée et portera les mentions suivantes :

**« Marché N°58 – LOT N°.. : PREMIÈRE ENVELOPPE INTÉRIEURE – CANDIDATURE »
Nom de l'entreprise**

Cette lettre contiendra (en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du code des marchés publics) :

1. La lettre de candidature (ou imprimé DC4)
2. Déclaration du candidat (imprimé DC5) dûment remplie et signée et les pièces qui y sont réclamées en fonction de la situation du candidat ; les certificats fiscaux et sociaux exigés en application de l'article 46 peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus (DC7) ou par une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
3. Attestations d'assurances.

4. Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation elle devra joindre les déclarations remplies et signées de ses cotraitants.
5. Qualifications de l'entreprise et références similaires à ce type de projet.
6. justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce
7. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des services;
8. Certificat de visite du site

Nota Bene : Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours ouvrés maximum à compter de la réception de la demande écrite qui lui sera faite par l'Administration :

- une copie de l'ensemble des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ou l'état annuel des certificats (imprimé référencé DC7). Le candidat établi dans un état de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.
- Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du code du travail (Cf. imprimé DC5, ci-joint ou joindre les éléments au dossier)
- Pour les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L.323-1 du code du travail relatif aux personnes handicapées : Déclaration visée à l'article L.323-8-5 du code du travail ou pour les entreprises qui en sont redevables, l'attestation de versement de la contribution visée à l'article L.323-8-2 du code du travail, relatives à l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation.

DEUXIÈME ENVELOPPE INTÉRIEURE – OFFRE

Cette enveloppe sera cachetée et portera les mentions suivantes :

« Marché N°58– LOT N°... : DEUXIÈME ENVELOPPE INTÉRIEURE – OFFRE »
Nom de l'entreprise

Cette lettre contiendra :

1 - Un acte d'engagement en 1 original+ 1 copie + RIB, précisant les références du marché, établi en un seul original, **daté et signé** par le ou les représentant(s) qualifié(s) de la ou les entreprise(s) qui seront signataires du marché (à défaut le mandataire devra justifier avoir reçu les habilitations nécessaires à la représentation de ses cotraitants) ; il comprend l'acceptation sans modification ni réserve des RC, C.C.A.P et C.C.T.P et tous les documents s'y rattachant.

2 – l'Annexe financière à l'acte d'engagement portant décomposition du prix global et forfaitaire

3 – l'Annexe financière à l'acte d'engagement ou bordereau de prix unitaire pour les prestations supplémentaires complétées;

4 – Un mémoire technique présentant :

LOT N°1 :

- l'organisation proposée pour la gestion et le pilotage des prestations (planification, coordination sur le site (organigramme et tâches de chacun), centre d'appels, astreinte(organisation et fonctionnement), suivi et reporting (Indicateurs, reporting de revue de contrat), traitement des anomalies(fonctionnement et documents utilisés), démarche d'autocontrôle (actions, organisation et documents utilisés)
- la maintenance préventive (gammes de maintenance, exemple de planning, nombre d'heures prévues...)
- le profil des personnes pressenties pour assurer les prestations (détaillés avec les CV des personnes qui interviendront mentionnant la formation initiale, continue et l'expérience...)
- des exemples (fiche d'intervention, indicateurs...) seront joints à l'offre pour illustrer cette présentation

LOT N°2 :

- l'organisation proposée pour la gestion et le pilotage des prestations (planification, coordination sur le site (organigramme et tâches de chacun), suivi et reporting(Indicateurs, reporting de revue de contrat), traitement des anomalies...(fonctionnement et documents utilisés),
- le profil des personnes pressenties pour assurer les prestations (détaillés avec les CV des personnes qui interviendront mentionnant la formation initiale, continue et l'expérience...)
- la liste des contrôles prévus avec les références réglementaires (décret, arrêté..)

Sous forme dématérialisée

Sous forme dématérialisée les offres devront comprendre exactement les mêmes informations et les mêmes documents que ceux contenus dans l'offre papier. Tous les documents devront être signés électroniquement et l'organisme certificateur doit être un de ceux agréés par le Ministère des finances. Les offres doivent avoir été correctement cryptées. Les offres ne doivent pas contenir de virus ou autre malfaçon rendant la lecture et l'exploitation du fichier difficile. Les offres doivent avoir été intégralement téléchargées sur le site prévu à cet effet avant la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des offres. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Le non-respect de ces consignes entraînera le rejet de la candidature et/ou de l'offre.

Les candidats peuvent transmettre leur offre sous les deux formes simultanément : une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Pour être prise en compte cette copie de sauvegarde devra être parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde ». Cette copie ne sera ouverte que dans les cas prévus dans l'arrêté susvisé, à savoir si un programme malveillant est détecté dans la réponse électronique ou si le pouvoir adjudicateur n'a pu l'ouvrir ou encore si celle-ci n'est pas parvenue dans les délais.

Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'appel d'offres ouvert ou de concours ouvert et si la candidature électronique est rejetée en application de l'article 52 du Code des marchés publics, la copie de sauvegarde est renvoyée au candidat sans avoir été ouverte.

- 1) Application de l'article 54 du code des marchés publics
 non oui

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises contre récépissé ou si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant les dates et heures limites prévues à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et en page de garde de ce règlement à l'adresse suivante:

École Nationale Vétérinaire de Toulouse

BP 87614
23 Chemin des Capelles
31076 TOULOUSE cedex 3

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

La dématérialisation des offres est proposée aux candidats sur le site :
<http://www.achatpublic.com>

A l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2007_sdneeEjixj

7. SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1. Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de la première enveloppe (relative à la candidature), seront éliminées les entreprises qui ne possèdent pas les qualifications nécessaires.

Le contenu des enveloppes sera enregistré sur le procès verbal d'ouverture des candidatures.

Pièces demandées aux candidats permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières:

- Références de service ou fournitures similaires: présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par déclaration de l'opérateur économique;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices;
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

7.2. Sélection des offres LOT N°1 : Maintenance multi technique

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après.

Valeur technique de l'offre (60%) sur la base :

- L'organisation (20%)
 - o Planification (2%) :
 - Notion non abordée => note = 0
 - Notion abordée => note = 1
 - Notion abordée avec exemples de planning d'organisation du contrat=> note = 2
 - Notion abordée avec le planning proposé pour la durée du contrat => note = 3
 - o Coordination (3%) :
 - Notion non abordée => note = 0
 - Présentation de l'organigramme de la société => note =1
 - Présentation de l'organigramme pressenti pour la prestation objet du marché => note = 2
 - Présentation de l'organigramme pour le marché et des fonctions du chargé de contrat => note =3
 - o Suivi et reporting (3%) :
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec exemples de documents et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
 - o Traitement des anomalies (3%) :
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec exemples de documents et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
 - o Démarche d'autocontrôles (3%) :
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec exemples de documents et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins

- Centre d'appel (3%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec le numéro du centre d'appels et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
- Astreinte (3%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
- du profil des personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre des prestations (15%)
 - Formation de base (7%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec les diplômes et formations par personne (responsable, technicien...) et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
 - Expérience (8%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
- des actions de maintenance préventive proposées (25%)
 - Gammes de maintenance (10%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète et la plus en adéquation avec les besoins avec fourniture de gammes de maintenance complètes et pour chaque type d'équipement
 - Planning de maintenance (9%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète et la plus en adéquation avec les besoins avec un planning prévisionnel de maintenance des équipements du marché conforme aux exigences et aux besoins

- Environnement (3%)
 - Notion non abordée => note = 0
 - Environnement : Tri des déchets => note=1
 - Environnement : Tri des déchets et élimination en centre agréée => note=3
 - Note entre 4 et 9 : variable en fonction des propositions des candidats avec 4 pour la présentation satisfaisante (tri et élimination + un autre engagement environnemental) et 9 pour une démarche ISO sans certification (avec indicateurs, analyse, identification des aspects et plan d'action)
 - Environnement : Certification ISO 14001 (à jour) fournie => note=10
- Suivi des consommations (3%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour un suivi des consommations (énergie, eau) complet avec des exemples de reporting et le plus en adéquation avec le besoin

Prix des prestations (40%) sur la base :

- du montant du forfait (32%)
- des différents taux unitaires du bordereau de prix (8%)

7.3. Sélection des offres LOT N°2 : CVPO

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après.

Valeur technique de l'offre (40%) sur la base :

- De l'organisation (15%)
 - Planification (4%):
 - Notion non abordée => note = 0
 - Notion abordée => note = 1
 - Notion abordée avec exemples de planning d'organisation du contrat=> note = 2
 - Notion abordée avec le planning proposé pour la durée du contrat => note = 3

- Coordination (4%) :
 - Notion non abordée => note = 0
 - Présentation de l'organigramme de la société => note =1
 - Présentation de l'organigramme pressenti pour la prestation objet du marché => note = 2
 - Présentation de l'organigramme pour le marché et des fonctions du chargé de contrat => note =3
- Suivi et reporting (4%) :
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec exemples de rapports et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
- Traitement des anomalies (3%) :
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec exemples de documents et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
- du profil des personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre des prestations (10%)
 - Formation de base (5%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète avec les diplômes et formations par personne (responsable, technicien...) et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
 - Expérience (5%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour la présentation la plus complète et celle qui est le plus en adéquation avec les besoins
- des actions de contrôles proposés (15%)
 - Expérience (5%)
 - Les notes seront établies en fonction des propositions des candidats.
 - Les notes varient de 0 à 10, avec 0 si non abordé et 10 pour l'offre la plus complète et la plus en adéquation avec le besoin avec fourniture des références réglementaires utilisées pour les contrôles objet de la prestation détaillées pour chaque contrôle proposé

Prix des prestations (60%) sur la base :

- des différents bordereaux de prix (60%)

7.4. Méthode de cotation des offres

Valeur technique :

Chacun des critères énoncés dans le RC (repris ci-dessus) se verra attribuer une note variant de 1 à 10. Cette note sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération qui est associé à chacun des critères.

Prix des prestations (bordereaux des prix) :

Les propositions financières seront évaluées en points selon la méthodologie suivante :

$$\text{Note de l'offre considérée} = \frac{\text{Offre la plus faible}}{\text{Offre considérée}} \times \text{pondération}$$

7.5. Renseignements complémentaires :

- **Renseignements administratifs et techniques :**
Des renseignements complémentaires peuvent être demandés seulement s'ils sont formulés par écrit à :

École Nationale Vétérinaire de Toulouse
23 Chemin des Capelles
31076 TOULOUSE

Tél. : 05 61 19 38 00- Fax : 05 61 19 39 93

Renseignements Administratifs : Service Achats
Mail : achats@envt.fr

Renseignements techniques : M.BRABANT
Mail : sertech@envt.fr

Fait à Toulouse
Le Pouvoir Adjudicateur,
Monsieur A MILON